

LIVRET D'ACCUEIL & DOSSIER D'INSCRIPTION 2024-2025

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX

Accueil Périscolaire (APS) Pause méridienne

En préambule, nous vous informons que l'application de ce document est susceptible d'être modifiée en cours d'année scolaire.

Ce document présente les modalités d'inscription et de fonctionnement des activités périscolaires sur la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux. Merci d'en remplir l'intégralité si votre enfant est inscrit à l'école, qu'il participe ou non à ces activités. Il est demandé un dossier par enfant. Tout dossier incomplet sera refusé. Merci d'avance de votre compréhension.

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire 2024 de votre/vos enfant/s, la date limite de dépôt des dossiers est le **23 août 2024 au plus tard.**

- Pour une première inscription, le dossier papier doit être déposé dans la boîte aux lettres de l'école ou à la mairie avant cette date du 23 août. Votre inscription sur l'espace famille sera ainsi accessible avant la rentrée et vous permettra de faire vos réservations de cantine et d'APS directement sur cet espace.
- Pour les familles déjà inscrites sur l'espace famille, merci d'apporter les modifications nécessaires sur votre espace famille ou de déposer le dossier papier dans la boîte aux lettres de l'école ou à la mairie avant cette date du 23 août.

RAPPEL

- **Les activités scolaires constituent le temps de l'école** et donc de classe, sous la responsabilité de l'Education Nationale.
- **Les activités périscolaires sont des activités autour des temps d'école dans la journée de l'enfant :**
 - 1) L'Accueil Périscolaire (APS) : avant et après la classe ;
 - 2) La pause méridienne : temps du midi comprenant la restauration scolaire et un temps de récréation.

Ces deux temps se déroulent sous la responsabilité de la commune de Saint-Martin-du-Fouilloux

Repères pour une semaine type :

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SOUS LA RESPONSABILITÉ
7h30 à 8h35	Accueil périscolaire				Commune St Martin du Fouilloux
8h35 à 12h00	Temps d'accueil et Classe				Éducation Nationale
12h00 à 13h35	Pause méridienne				Commune St Martin du Fouilloux
13h35 à 16h30	Temps d'accueil et Classe				Éducation Nationale
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire				Commune St Martin du Fouilloux

Dispositions générales

1. Modalités d'inscription :

Ce dossier d'inscription est valable du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2025.

Un dossier unique par enfant vous est demandé pour l'inscription aux différentes activités.

Merci de remplir ce dossier d'inscription : dans la mesure où votre enfant est inscrit à l'école, il est susceptible d'être pris en charge à un moment donné par l'équipe d'encadrement périscolaire.

Les pages 1 à 8 du dossier doivent être conservées par les parents.

Ce dossier d'inscription unique doit être complété, accompagné des pièces suivantes :

- Justificatif du Quotient Familial de l'année datant de moins de 3 mois (QF) CAF ou MSA **
- Attestation d'assurance scolaire/périscolaire pour **l'année scolaire 2024/2025**
- Règlement pause méridienne et APS à signer par les parents **et** l'enfant (doc. 1 et 2)
- Fiche sanitaire, fiche d'identité, fiche d'inscription (doc. 3, 4 et 5)
- Autorisation (ou non) de soins, de sortie, de prise en photo (doc.6)
- Certificat médical : uniquement pour la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé
- RIB (si paiement par prélèvement et s'il s'agit de votre première demande à transmettre à la mairie)

****Tout changement de situation ou de quotient familial au cours de l'année scolaire doit être communiqué à la mairie ainsi qu'à la CAF. Par ailleurs, pour les familles n'ayant pas de QF, merci de prendre contact avec la Mairie pour la réalisation des calculs.**

2. Assurance :

Au début de chaque année scolaire, la famille fournit une attestation d'assurance scolaire/périscolaire mentionnant obligatoirement la couverture responsabilité civile.

Tout enfant doit être couvert par une assurance pour :

- les dégâts occasionnés aux installations ou matériels
- les dommages causés par l'enfant à autrui
- ses dommages corporels.

Sans assurance, l'enfant ne pourra pas être admis durant les temps périscolaires.

En cas d'accident corporel sur le temps périscolaire, le responsable rédige une déclaration d'accident dont une copie est remise aux parents.

La commune ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol d'objets détenus par l'enfant. Il est vivement recommandé aux familles de ne confier à leur enfant ni objet de valeur, ni argent, ni jouet.

3. Autorité Parentale :

Les décisions éducatives relatives à l'enfant requièrent l'accord des deux parents, cependant l'article 372-2 du Code Civil permet à un parent de faire seul un acte usuel de l'autorité parentale, l'accord de l'autre parent étant présumé.

4. Règles de vie :

Les enfants sont dans l'obligation de respecter les règles de vie mises en place et affichées : comportement attendu vis-à-vis du personnel, des enfants, des locaux et du matériel.

Un rappel à l'ordre sera effectué pour tout manquement à ces règles. En cas de répétition, un courrier sera adressé aux parents et une rencontre pourra être organisée avec la personne responsable du service. Des mesures d'exclusion pourront être prises si le comportement de l'enfant n'évolue pas.

5. Santé :

Pour des raisons évidentes de risques de contagion, il est demandé aux parents de ne pas faire participer leur enfant malade aux activités périscolaires.

Le personnel d'encadrement (agents communaux, animateurs) **n'est pas habilité à administrer de médicament**, sauf cas exceptionnel intégré dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

En cas de blessure ou de malaise susceptible de compromettre la santé de l'enfant, les secours seront appelés en premier lieu, la famille sera ensuite prévenue.

Plus généralement, il est demandé aux parents de faire application des mesures mises en place par les services de l'Etat quand la situation l'impose.

6. Tarifs :

Chaque année, les tarifs des services périscolaires sont votés en Conseil municipal et sont consultables ensuite sur le site internet : www.saintmartindufouilloux49.fr

7. Facturation :

En milieu de mois, une facture est adressée au représentant légal de l'enfant pour le mois précédent. Le règlement s'effectue directement auprès du Trésor Public, par chèque, espèce (sur place ou par voie postale), par prélèvement bancaire ou par paiement en ligne (possibilité mise en place cette année) en vous connectant sur le site de PAYFIP : <https://www.payfip.gouv.fr> et en indiquant l'identifiant de la collectivité : 008551.

Pour toute nouvelle demande de paiement par prélèvement bancaire, merci de faire parvenir à la mairie un RIB pour l'édition d'un mandat de prélèvement SEPA, qui sera à signer. Ce RIB peut être envoyé par mail : mairie@saintmartindufouilloux49.fr

A noter :

Les sommes versées pour les accueils périscolaires entrent dans le champ d'application de la réduction d'impôt prévue dans le Code général des Impôts (frais de garde d'enfants de moins de 6 ans). La facture mensuelle vaut justificatif. Il ne sera pas délivré de duplicata.

Accueil périscolaire (APS) Fonctionnement et Règlement

La commune de Saint-Martin-du-Fouilloux propose et organise un APS le matin et le soir. Cet accueil, déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et de la CAF a une vocation sociale et éducative.

L'APS n'est pas obligatoire pour les familles, celles-ci s'engagent cependant à en respecter le présent règlement. Il est précisé que la CAF de Maine et Loire participe au financement de l'accueil périscolaire.

Jours et horaires de fonctionnement :

L'accueil périscolaire fonctionne tous les jours réguliers d'école le matin de **7h30 à 8h35** et l'après-midi de **16h30 à 18h30**.

L'accueil se déroule dans l'espace mutualisé groupe scolaire – accueil périscolaire. **Il n'y a pas d'accueil prévu avant 7h30 ni après 18h30 (afin d'en respecter au mieux les horaires, merci de compter 5 minutes de marge entre votre arrivée et votre départ avec l'enfant). Il est précisé qu'une pénalité de retard est appliquée aux familles lorsqu'elles viennent chercher leur(s) enfant(s) après l'heure de fermeture du service.**

Modalités de fonctionnement :

- Le matin, l'enfant reste sous la responsabilité de ses parents jusqu'à son arrivée à l'accueil périscolaire. Les parents (ou la personne responsable) doivent impérativement accompagner l'enfant jusqu'à la salle où s'effectue l'accueil auprès du personnel, faute de quoi la commune sera déchargée de toute responsabilité en cas d'accident.
- Le soir, les parents doivent venir chercher leur(s) enfant(s) dans les locaux de l'espace mutualisé groupe scolaire – accueil périscolaire.
- **L'inscription de votre/vos enfant(s) à l'APS doit se faire à partir du portail espace famille.** Si vous n'avez pas reçu le mail vous invitant à valider votre accès, merci de contacter le coordinateur du service périscolaire à l'adresse aps@saintmartindufouilloux49.fr.
- Les parents qui souhaitent que leur(s) enfant(s) - à partir de l'école élémentaire - quitte(nt) seul(s) l'accueil périscolaire, doivent signer une autorisation de sortie (doc.6).
- Il est demandé aux enfants de respecter les lieux, le matériel mis à leur disposition ainsi que le personnel.

Goûter :

Un temps de goûter est prévu de 16h30 à 16h45 pour les enfants ayant dans leur sac, un goûter fourni par leurs parents. Merci de privilégier des goûters 0 déchet.

Le goûter n'est pas fourni par la collectivité.

Etude surveillée :

La commune met en place un service d'étude surveillée, afin de permettre aux enfants de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons dans le calme, de façon autonome.

Il appartient cependant aux parents de vérifier le travail effectué.

De manière générale, ce service est ouvert à tous les enfants volontaires. Les parents qui souhaitent que leur enfant y participe certains jours (par exemple avant le sport) peuvent en faire la demande auprès des agents.

Il est encadré par du personnel communal.

L'étude surveillée fonctionne tous les jours, dans un espace dédié à cet effet.

L'étude surveillée ne fait pas l'objet d'une facturation supplémentaire. C'est le prix du créneau qui est appliqué.

Tarification :

Elle sera consultable sur le site Internet de la commune sous le lien suivant : <https://www.saintmartindufouilloux49.fr/vie-pratique/education-jeunesse/vie-scolaire-periscolaire/groupe-scolaire-pierre-menard/#periscolaire>

Par ailleurs, une communication sera opérée via l'espace familles.

Pause méridienne Fonctionnement et Règlement

La pause méridienne a une dimension éducative. Le temps du repas est un temps important dans la journée et doit être un moment de calme, de détente et de convivialité.

Chaque enfant est invité à découvrir de nouveaux aliments, le personnel du restaurant scolaire, sans forcer, propose de goûter à chacun des plats, il en va de même pour tous les enfants. Nous remercions d'avance les parents pour soutenir et faire confiance à l'équipe d'encadrement. Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice du restaurant scolaire.

Le règlement intérieur doit permettre à chacun de respecter des règles indispensables au bon fonctionnement du service. Merci de bien vouloir en prendre connaissance, avec vos enfants. Le texte pourra être revu annuellement afin de rester adapté à la vie du restaurant scolaire.

I - Inscription

L'inscription de votre/vos enfant(s) au restaurant scolaire se fait dorénavant à partir du portail espace famille.

Si vous n'avez pas reçu le mail vous invitant à valider votre accès, merci de contacter la coordinatrice du restaurant scolaire à l'adresse cantine@saintmartindufouilloux49.fr.

Toute modification du planning doit être faite avant 10h et dans un délai d'au moins 2 jours scolaires

lundi pour jeudi / mardi pour vendredi / jeudi pour lundi / vendredi pour mardi

En cas de maladie, l'absence devra être signalée par mail (cantine@saintmartindufouilloux49.fr) le jour même avant 10h00. Dès connaissance du nombre de jours d'absence, informer la coordinatrice du restaurant scolaire par mail sur la même adresse. Le repas du premier jour d'absence sera facturé, le(s) suivant(s) ne le sera(ont) pas, sous réserve de la communication de la prolongation d'absence.

II – Accueil

Heures d'ouverture du restaurant scolaire

Les heures d'ouverture sont fixées par accord entre la commune et la directrice de l'école de manière à assurer la bonne marche du restaurant scolaire.

Ainsi, la pause méridienne se déroule de **12h00 à 13h35**.

Encadrement

Dès la sortie des classes, les enfants sont pris en charge par des animateurs-trices qui les encadrent jusqu'à la reprise de la classe l'après-midi.

Discipline

Identique à celle qui est exigée dans le cadre ordinaire de l'école, il est indispensable que les règles élémentaires de vie en collectivité soient respectées, à savoir :

- respect mutuel ;
- obéissance aux règles.

Sieste pour les enfants de maternelle

Pour la sieste, apporter une petite couverture et un oreiller, marqués au nom de l'enfant. Les enfants mangeant à la cantine font la sieste à partir de 12h45-13h00, dès la fin du repas.

Les enfants mangeant chez eux doivent arriver dès 13h35 pour la sieste. Merci de respecter les horaires pour ne pas perturber le repos des petits.

Départ d'un élève

Dans le cas où votre enfant doit sortir de l'école entre 12h00 et 13h35, pour un rendez-vous médical ou autre, il est demandé qu'un message soit adressé à l'adresse mail cantine@saintmartindufouilloux49.fr, en précisant quelle personne autorisée vient le prendre en charge, un parent, une ambulance,...

Serviettes

Par souci du respect de l'environnement, **les serviettes en papier sont supprimées au restaurant scolaire**.

Pour les enfants de maternelle, des serviettes en tissu sont toujours distribuées et leur nettoyage est assuré par les employés municipaux.

Pour les élèves d'élémentaire, une serviette en tissu, marquée au nom de l'enfant doit être fournie chaque semaine par les parents qui en assurent le nettoyage hebdomadaire. Une pochette sera mise à disposition de votre enfant pour y ranger sa serviette et accrocher le tout à son porte-manteau.

Menus

Les menus sont consultables sur le site de Papillote et Cie à partir du lien suivant : [Nos Menus - Papillote et compagnie \(papillote-et-cie.fr\)](http://NosMenus-Papillote-et-compagnie.papillote-et-cie.fr).

Si votre enfant présente un risque d'allergie ou d'intolérance, vous y trouverez également la composition détaillée de chacun des plats ainsi que la liste des allergènes pouvant être présents.

Règles de vie

En venant déjeuner à la cantine, l'enfant s'engage à :

AVANT LE REPAS	PENDANT LE REPAS
<ul style="list-style-type: none"> - Aller aux toilettes. - Se laver les mains avant de passer à table. - Se mettre en rang dans le calme. - Éviter de bousculer ses camarades. - Marcher pour se rendre à la cantine. - Prendre sa serviette. 	<ul style="list-style-type: none"> - Se déplacer avec l'autorisation d'un adulte. - Parler à hauteur de voix, sans crier. - Considérer la nourriture avec respect, sans jouer avec. - Goûter à tout. - Respecter le personnel, le matériel, les locaux. - Respecter physiquement et moralement ses camarades. - Débarrasser et vider son assiette et son plateau en respectant les consignes de tri. - Ranger sa serviette dans la pochette

Sur la cour, les règles sont identiques à celles de l'école (cf. règlement de la cour).

Conscient que la vie en collectivité nécessite des efforts, le personnel interviendra pour appliquer les règles de vie visant au respect des personnes et des biens.

Médicaments et régimes alimentaires

Aucune prise de médicaments n'est autorisée à l'école, en dehors d'un Projet d'Accueil Individualisé – PAI (allergie, etc.).

Les parents ne sont pas autorisés à venir au restaurant scolaire pour administrer les médicaments à leur enfant.

III – Tarification

Elle sera consultable sur le site Internet de la commune sous le lien suivant : <https://www.saintmartindufouilloux49.fr/vie-pratique/education-jeunesse/vie-scolaire-periscolaire/groupe-scolaire-pierre-menard/#periscolaire>

Par ailleurs, une communication sera opérée via l'espace famille.

LISTE DES CONTACTS :

ACCUEIL PERISCOLAIRE ET PAUSE MERIDIENNE

Coordinateur pour l'accueil périscolaire : Pierre VERON

- Courriel : aps@saintmartindufouilloux49.fr
- Téléphone : 06 42 36 42 33

Coordinatrice de la pause méridienne : Agnès PAYSANT
Joignable de 09h30 à 15h30

- Téléphone : 06 42 36 42 33
- Courriel : cantine@saintmartindufouilloux49.fr

MAIRIE

5, rue du Petit Anjou
49170 Saint-Martin-du-Fouilloux
Tél. : 02 41 39 50 54
Courriel : direction@saintmartindufouilloux49.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION SERVICES PERISCOLAIRES

Nom et prénom de l'enfant : _____

Classe : _____

DOCUMENTS À RETOURNER DÛMENT COMPLÉTÉS

Tout dossier incomplet sera refusé. Tout enfant étant inscrit à l'école se doit d'avoir un dossier dûment rempli, quand bien même il ne serait inscrit ni à l'APS ni à la cantine. Merci de votre compréhension.

- Pour les nouvelles inscriptions, merci de déposer ce document dans la boîte aux lettres de l'école ou de la Mairie **avant le 23 août 2024**
- Pour les familles déjà inscrites sur l'espace famille, vous pouvez :
 - Apporter les modifications nécessaires directement sur votre espace famille
 - ou**
 - Imprimer les documents, les renseigner et déposer ce dossier papier dans la boîte aux lettres de l'école ou de la mairie **avant le 23 août 2024**

Doc. 1 : Approbation du règlement du restaurant scolaire

Doc. 2 : Approbation du règlement de l'Accueil périscolaire

Doc. 3 : Fiche d'identité

Doc. 4 : Fiche sanitaire

Doc. 5 : Fiche d'inscription

Doc. 6 : Autorisations

Approbation du Règlement du restaurant scolaire

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la pause méridienne et en accepte les règles.

AVANT LE REPAS	PENDANT LE REPAS
<ul style="list-style-type: none">- Aller aux toilettes.- Se laver les mains avant de passer à table.- Se mettre en rang dans le calme.- Éviter de bousculer ses camarades.- Marcher pour se rendre à la cantine- Prendre sa serviette.	<ul style="list-style-type: none">- Se déplacer avec l'autorisation d'un adulte.- Parler à hauteur de voix, sans crier.- Considérer la nourriture avec respect, sans jouer avec.- Goûter à tout.- Respecter le personnel, le matériel, les locaux.- Respecter physiquement et moralement ses camarades.- Débarrasser et vider son assiette et son plateau en respectant les consignes de tri.- Ranger sa serviette dans la pochette

Signature des parents

Signature de l'enfant (à partir du CP)

Approbation du Règlement des temps récréatifs et périscolaires À lire avec votre enfant !



- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Je respecte les adultes et mes camarades ➤ Je fais attention aux lieux et au matériel ➤ J'aide à ranger le matériel que je viens d'utiliser (jeux, livres, tapis...) ➤ Je ne monte pas sur les chaises et les tables afin de ne pas tomber ou de les abîmer ➤ Je partage les jeux avec d'autres enfants ➤ Je joue dans les zones marquées au sol et je respecte le tableau qui explique le partage des terrains de ballon dans la journée. Je dois rester dans les endroits autorisés ➤ Je joue au ping-pong si je suis en CE2, CM1 ou CM2 ➤ Je joue aux jeux de construction si je suis en CP, CE1 ou CE2 ➤ Je joue à la corde à sauter (sans s'attacher ni lancer la corde), à l'élastique, aux cerceaux (sans les lancer) dans la zone devant le périscolaire ➤ Je joue aux jeux calmes (billes, construction, lecture,...) sous le préau sans courir ni sauter sur les coffres ➤ Je ne joue au foot et au basket que sur le terrain à l'extérieur (sans me suspendre au panier) ➤ Je joue sans grimper sur les tables, sans m'asseoir sur les rebords de fenêtre, sans grimper ou me balancer contre le grillage ➤ Je respecte la nature, les plantations et ne casse pas les branches ➤ Je ne lance pas de jouets, car ils risquent de se casser ou de tomber sur un copain ➤ Je respecte les constructions des autres ➤ Je respecte les tapis de jeux ➤ Je range mon manteau et mon cartable aux portemanteaux ➤ Je goûte dans le calme, je range ma boîte à goûter dans mon cartable et je mets mes déchets à la poubelle en respectant les consignes de tri | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Je ralentis et marche à l'intérieur ➤ Je parle doucement à l'intérieur comme sur la cour ➤ Je fais attention aux mots que j'utilise ! ➤ Je dis : « bonjour, au revoir, merci, s'il vous plaît » ➤ Je respecte les autres enfants (ne pas taper, ne pas faire mal, ne pas embêter, ne pas insulter, ne pas dire de gros mots, ne pas se moquer) ➤ Je respecte ce que dit l'adulte pour enlever mon manteau ou mon gilet ➤ Je discute avec mes camarades et s'il y a un problème, je vais chercher un adulte ➤ Je vais très vite prévenir un adulte en cas de chute ou d'accident d'un enfant ➤ Je dessine sur des feuilles de papier ou des ardoises ➤ Je demande aux animateurs-trices pour aller récupérer les ballons derrière les grilles ➤ Je vais aux toilettes après avoir demandé à un adulte et me déplace sans courir dans le couloir (sans chahuter et en respectant le lieu : laisser les toilettes propres) ➤ Après 13h35 : Si besoin, je vais remplir les gobelets d'eau dans la classe après avoir demandé à un adulte ➤ Je demande pour aller à l'intérieur (chercher un jeu, un mouchoir,...) ➤ A la sonnerie, je vais ranger rapidement, dans le calme et sans courir ➤ Je demande pour aller chercher du matériel dans le placard s'il manque quelque chose ➤ J'accepte les conséquences si je ne respecte pas le règlement
 ➤ J'accepte et signe le règlement |
|--|---|

Signature des parents

Signature de l'enfant (à partir du CP)

Fiche d'identité de l'enfant Année scolaire 2023-2024

Nom : _____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>
Prénom : _____	Classe * : <input style="width: 100px; height: 30px;" type="text"/>
Né(e) le :/...../..... Lieu de naissance :	
Assurance (Nom et N° de téléphone) :	

REPRÉSENTANTS LÉGAUX					
Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/>	Facturation :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom :		Prénom :			
Nom d'usage :					
Adresse :					
Tél portable :		Tél domicile :		Tél professionnel :	
Adresse mail :					
N° allocataire CAF ou MSA :			Quotient familial** :		
Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/>	Facturation :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom :		Prénom :			
Nom d'usage :					
Adresse :					
Tél portable :		Tél domicile :		Tél professionnel :	
Adresse mail :					
N° allocataire CAF ou MSA :			Quotient familial** :		
Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Tuteur <input type="checkbox"/>	Facturation :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Nom :		Prénom :			
Nom d'usage :					
Adresse :					
Tél portable :		Tél domicile :		Tél professionnel :	
Adresse mail :					
N° allocataire CAF ou MSA :			Quotient familial** :		

* Indiquer PS / MS / GS / CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2

** Joindre un justificatif

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTES DE SANTE (MALADIE – ACCIDENT – CRISES CONVULSIVES – HOSPITALISATION – OPERATION – REEDUCATION) EN PRECISANT LES DATES ET LES PRECAUTIONS A PRENDRE)

4- RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il :

Lunettes	OUI	NON
Lentilles	OUI	NON
Prothèse dentaire	OUI	NON
Prothèse auditive	OUI	NON
Autres (précisez)		

Recommandations particulières	
-------------------------------	--

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ? Non Occasionnellement Oui
 S'IL S'AGIT D'UNE FILLE, EST-ELLE REGLEE ? Non Oui

5- RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____
 PRENOM _____
 ADRESSE _____

Numéros de téléphone :
 Mère : Domicile : _____ Portable : _____ Travail : _____
 Père : Domicile : _____ Portable : _____ Travail : _____

Nom du médecin traitant	
Coordonnées du médecin traitant	

Projet d'Accueil Individualisé (à joindre)	OUI	NON
---	-----	-----

Nous soussignés, _____ père, mère, tuteur, responsable légal de l'enfant, déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorisons le-la responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

N° de sécurité sociale : _____

Date

Signature

Fiche d'inscription

(Modification ultérieure possible)

<p>Accueil Périscolaire</p>	<p>Les inscriptions sont à réaliser sur l'espace famille</p>
<p>Inscription Pause méridienne Merci de bien vouloir rayer les mentions inutiles</p> <p>Les familles ayant déjà accès à « mon espace famille » sont invitées à faire ces inscriptions directement sur ce site.</p>	<ul style="list-style-type: none">○ Tous les jours soit 4 jours○ Lundi○ Mardi○ Jeudi○ Vendredi○ Occasionnelle (planning mensuel)○ PAI○ Pas d'inscription

Autorisations

Autorisation de soins :

Nous soussignés, M, Mme,.....père, mère,
tuteur, responsable légal de l'enfant

- autorisons l'équipe de l'accueil périscolaire ou de la pause méridienne à faire soigner notre enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale suivant les prescriptions du médecin.
- et nous nous engageons à payer les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opérations éventuels, incombant à la famille

Le

Signature :

Autorisation photos :

Nous soussignés, M, Mme,.....père, mère,
tuteur, responsable légal de l'enfant

- autorisons l'équipe d'animation à prendre des photos de notre enfant pour illustrer les publications et le site internet de la commune
- n'autorisons pas l'équipe d'animation à prendre des photos de notre enfant

Le

Signature :

AUTORISATION DE SORTIE

1- Sortie seul (à partir de l'école élémentaire) :

Nous soussignés, M, Mme.....père, mère,
tuteur, responsable légal de l'enfant

- autorisons, notre enfant à quitter l'accueil périscolaire seul
- n'autorisons pas notre enfant à quitter l'accueil périscolaire seul
- Quel(s) jour(s) :
- Quelle heure :

Le

Signatures :

2- Pour les enfants non autorisés à sortir seuls (élèves de l'école maternelle) ou enfants dont les parents ne souhaitent pas qu'ils sortent seuls (à partir de l'école élémentaire) :

Nous soussignés, M, Mme.....père, mère,
tuteur, responsable légal de l'enfant

Autorisons :

1. **M ou Mme**..... Tél : Lien* :
2. **M ou Mme**..... Tél : Lien* :
3. **M ou Mme**..... Tél : Lien* :
4. **M ou Mme**..... Tél : Lien* :
5. **M ou Mme**..... Tél : Lien* :

A venir chercher notre enfant à la sortie de l'accueil périscolaire. Il vous est possible en cours d'année de modifier la liste ci-dessus par écrit.

Le

Signatures :

Lien* : grand-parent / frère / sœur / Nourrice /

**CONSENTEMENT DONNEES PERSONNELLES
(Règlement Général de Protection des Données)**

Nous soussignés, M, Mme....., donnons notre consentement libre et éclairé au traitement des données à caractère personnel figurant dans ce dossier.

Ces données ont pour finalité les actes liés à l'accueil de notre enfant.

Nous certifions sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ces documents.

Les représentants légaux des enfants ont droit d'accès et de rectification aux données les concernant.

Le

Signatures :